

La Roche-sur-Yon, le 18 mars 2011

Direction des Affaires juridiques
& de la commande publique
Service Conseil municipal-Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2011

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal. Il propose la désignation de Charlotte LEYDIER en qualité de **secrétaire de séance** et donne lecture **des pouvoirs** :

- | | | |
|---------------------------------|---|-------------------------------------|
| – Jacques AUXIETTE | à | Pierre REGNAULT (questions 10 à 33) |
| – Yann HELARY | à | Joël SOULARD |
| – Jean-Yves DAVIAUD | à | Yannick HENRY |
| – Maryse SOUCHARD | à | Angie LEBOEUF |
| – Jean-Gilles DUTOUR | à | Michèle PELTAN |
| – Alexandre MAISONNEUVE LE BREC | à | Anne AUBIN-SICARD |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010 ; celui-ci est adopté.

Monsieur le Maire fait ensuite l'intervention suivante :

« Nous nous réunissons ce soir pour le premier conseil municipal de l'année dont le point principal sera l'examen et le vote du budget primitif 2011, budget, vous pourrez le noter, qui a été élaboré en parfaite cohérence avec le débat d'orientations budgétaires de décembre dernier. Nous affichions à l'époque une volonté de prudence tout en étant offensifs et nous avons raison. En effet, les incertitudes depuis décembre, n'ont fait que grandir sur l'économie française.

La crise financière, économique et sociale est loin d'être terminée et même si notre territoire demeure très dynamique au plan économique avec la réussite avérée de très nombreuses PME –PME que nous confortons en apportant du très haut débit grâce à la Région–, la situation reste fragile tant dans l'industrie que pour le bâtiment, deux secteurs importants en Vendée.

Plus grave, la vacuité de la politique économique du gouvernement ne donne pas de lisibilité à nos entreprises qui risquent de subir, comme les collectivités, la perspective d'un relèvement des taux bancaires qui peut, hélas, stopper net la reprise timide observée depuis quelques semaines.

Si la situation politique en Tunisie et en Egypte est une excellente nouvelle pour la démocratie, elle peut se révéler compliquée pour nos entreprises compte tenu de la posture irresponsable de nos gouvernants face à cette situation.

Elle a et aura pour conséquence à court et moyen terme la hausse des coûts de l'énergie –qui n'est pas prête de s'arrêter et touchera beaucoup d'entreprises et de familles– qui, là aussi, dégradera notre balance commerciale, dans un contexte où le gouvernement SARKOZY-FILLON est en train de mettre à bas les fragiles acquis du Grenelle de l'environnement en condamnant les différentes filières des énergies renouvelables, tant solaires qu'éoliennes.

Il faut dire que le tout nouveau président du Conseil Général de la Vendée, très timide depuis sa prise de fonctions pour remettre sur pied le grand projet éolien des deux îles vendéennes, ne semble pas vouloir engager une véritable rupture, du moins dans ce domaine, avec l'ère de Villiers, au détriment de nombreuses entreprises industrielles vendéennes et ligériennes. Je me félicite d'avoir soutenu, aux côtés du Conseil Régional, les professionnels de la filière pêche dans la défense du dossier des îles.

Au plan plus strictement budgétaire, les annonces de Nicolas SARKOZY lors de son déplacement dans le Cher hier, montrent à quel point le Président de la République fait du dénigrement des collectivités locales son fonds de commerce pour camoufler le déficit gigantesque de l'Etat.

Car il faut le réaffirmer haut et fort, les collectivités locales ne sont en rien responsables du déficit abyssal du budget de l'Etat. Et la crise financière générée par les spéculateurs n'en explique qu'une partie –la moins importante–, crise que ne doivent pas payer ceux qui n'y sont pour rien, à savoir la grande masse des Français les plus modestes et les collectivités locales.

Face à cette situation sérieuse et inédite la majorité municipale se veut à la fois offensive et prudente. Je veux remercier ici les élus, notamment l'adjointe aux finances Angie LEBOEUF, et les services pour l'exercice toujours difficile, mais réussi, de parfaite maîtrise des charges de fonctionnement. Cette maîtrise, qui ne date pas de ce budget, nous permettra de poursuivre un haut niveau d'investissements au plus grand bénéfice d'une évolution qualitative de notre ville et de l'économie locale.

Malgré ce contexte nous maintenons notre soutien au monde associatif yonnais à un très haut niveau. Ce choix se justifie largement par le rôle, les missions de service public, la qualité du vivre ensemble remplis par nos associations.

Nous poursuivons les investissements porteurs d'avenir qui renforceront à terme l'attractivité de la ville : pôle multimodal, Pentagone 2020, dont le projet tant attendu de la place Napoléon, mais aussi bien sûr de l'ANRU.

D'ailleurs, dans quelques jours un important donneur d'ordre sera amené à communiquer à nos côtés et avec le groupe GIBOIRE sur l'important projet immobilier de bureaux, boulevard Briand.

Engagée depuis plusieurs années, une nouvelle inflexion forte est donnée pour moderniser notre patrimoine bâti, réseaux et voirie.

Ceci pourra nous amener, dans les mois à venir, à examiner, à infléchir et adapter certaines programmations nouvelles –même s'il est trop tôt pour en parler plus avant– et ceci sans pour autant remettre en cause nos choix à moyen terme, de façon à respecter notre engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la neuvième année consécutive.

Cette stabilité des taux est à relever car sur cette durée elle concerne peu de collectivités... Nous pourrions d'ailleurs donner des éléments qui contredisent ce que disent certains par rapport au taux des impôts sur La Roche-sur-Yon et à ce que payent les Yonnais. En effet, nous avons des comparaisons montrant que cette politique est sérieuse.

Nous accélérerons aussi la mise aux normes « handicapés » de nos bâtiments et espaces publics. Dans ce domaine nous avançons bien et, comparativement à d'autres collectivités, nous ne sommes pas en retard.

Nous vous proposons de signer la charte « Ville-handicap » car nous croyons à la nécessité de permettre à tous les citoyens de pouvoir accéder aux services publics et aux loisirs. Ainsi l'extension à toute l'agglomération du service de transports publics Hand'Yon est un vrai progrès par rapport au service anciennement rendu par le Conseil Général dans la couronne yonnaise. Mais bien d'autres exemples peuvent attester de cet effort continu.

Au plan de l'appui aux plus défavorisés, en plus de notre politique d'insertion reconnue par tous, nous mettrons en place cette année une seconde épicerie solidaire aux Pyramides. Je proposerai d'ailleurs en séance d'augmenter de 2 000 euros l'aide à la banque alimentaire.

Nous travaillons actuellement à rendre encore plus juste l'accès à nos services publics et aux activités de loisirs de façon à ce qu'aucun de nos concitoyens n'en soit privé pour des raisons économiques.

Dans la même démarche, la réflexion engagée concernant la vaste question de l'accès de tous aux soins sera l'une des réflexions majeures de cette année avec, je l'espère, un appui de l'ARS à un contrat local de santé. Ceci permettra à tous les Yonnais d'accéder à la santé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Au plan du développement urbain de la ville, ce budget nous permettra de démarrer la première phase de la ZAC de la Maronnière, projet qui nous permettra de faire face à l'accroissement de population à venir, généré par la capacité d'attractivité de la Ville que nous souhaitons renforcer de façon prudente et modérée. Et cela est bien parti.

Ce conseil sera aussi l'occasion d'adopter le calendrier prévisionnel de l'action internationale de la Ville : la situation internationale montre bien aujourd'hui combien il est important d'être à l'écoute et en contact des peuples qui vivent parfois des moments difficiles et aspirent à la démocratie.

Comme vous le voyez, malgré la crise et la volonté de ce gouvernement d'affaiblir les collectivités locales, toutes les collectivités locales, nous demeurons déterminés à voir réussir notre Ville et son agglomération. Nous avons beaucoup d'atouts pour cela, même si le contexte que nous fait subir ce gouvernement n'est pas du tout favorable. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler de façon plus importante dans d'autres moments afin d'y mettre un terme. »

Monsieur le Maire donne la parole à A. LEBOEUF pour le premier point inscrit à l'ordre du jour.

1. Budget primitif 2011 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Les mouvements budgétaires sur lesquels le conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- Budget principal : 116 613 102 euros, dont 40 352 028 euros en section d'investissement et 76 261 074 euros en section de fonctionnement,

- Budgets annexes : 11 019 448 euros, dont 3 911 813 euros en section d'investissement et 7 107 635 euros en section de fonctionnement.

L'équilibre du budget principal est assuré à partir de bases fiscales prévisionnelles et de taux d'imposition constants.

Le budget primitif 2011, tous budgets agrégés, s'équilibre comme suit :

TOUS BUDGETS AGREGES (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	44 263 841	44 263 841
Opérations réelles	40 791 922	27 158 069
Opérations d'ordre	3 471 919	17 105 772
SECTION DE FONCTIONNEMENT	83 368 709	83 368 709
Opérations réelles	68 493 967	82 127 820
Opérations d'ordre	14 874 742	1 240 889

Les documents budgétaires ont été transmis à tous les élus.

A. LEBOEUF commente la projection d'un diaporama relatif aux propositions budgétaires soumise à l'assemblée municipale.

T. DE LA CROIX fait le discours suivant :

« Cette année encore, la Ville de La Roche-sur-Yon a fait le choix de stabiliser la pression fiscale sur les ménages. Même si l'évolution des bases fait à nouveau progresser l'impôt. Afin de maintenir un service de qualité à la population, elle mobilise toutes les énergies et compétences des services municipaux, pour lesquels il est de notre devoir de veiller à ne pas créer trop de distorsion entre ce que nous attendons et les moyens que nous lui donnons, tant les pressions gouvernementales sont présentes à tous les niveaux.

A La Roche-sur-Yon comme ailleurs en France, il y a besoin d'une politique qui replace les êtres humains, prioritairement les plus défavorisés, au cœur de l'action publique, afin que chacun dispose concrètement de tous les droits fondamentaux pour vivre dans la dignité.

L'écart est encore plus grand entre les besoins qui s'expriment vers la collectivité et les moyens que l'Etat met à disposition de nos villes, au nom de fausses solidarités, visant à cacher les cadeaux faits aux plus riches. Nous nous félicitons que jusqu'à présent, la politique municipale d'investissements favorise l'attractivité de la Ville et que la maîtrise des dépenses n'ait pas trop affecté la qualité du service public municipal. Mais attention, les limites sont proches.

Cette année encore, la fiscalité pesant exclusivement sur les ménages reste stable et permet de faire fonctionner le service public. Cependant, la gestion municipale est de plus en plus complexe. Comment mettre à disposition des citoyens des services et des équipements s'il n'y a pas de ressources pour les alimenter ? Nous considérons que ces services publics sont nécessaires à la vie sociale, utiles à l'intérêt général et à la justice sociale, essentiels à l'économie. Ils constituent un rempart à la crise actuelle. Nous avons d'ailleurs pu constater que ce modèle social construit au cours des décennies a servi de rempart lors de la crise financière.

Oui les services publics mis en œuvre par les collectivités territoriales, dont La Roche-sur-Yon, jouent un rôle fondamental pour répondre aux besoins des habitants. Ils interviennent dans tous les domaines de la vie quotidienne (transports publics, établissements de santé, logements, écoles, restauration scolaire, loisirs, infrastructures sportives et culturelles, actions sociales, prévention, aide aux personnes âgées, équipements sociaux).

En privant les collectivités de fiscalité propre, en supprimant la taxe professionnelle, en gelant pour trois ans les dotations de l'Etat et en réduisant l'emploi public par les RGPP, le gouvernement pousse les élus locaux à réduire les prestations sociales. Au moment où il faudrait soutenir financièrement les collectivités, le gouvernement préfère mettre le territoire et les hommes en concurrence. Cette cure d'austérité imposée oblige désormais un grand nombre de collectivités à augmenter les impôts qui pèsent directement sur les ménages, ou à renoncer à des engagements forts pour lesquels les élus ont été mandatés. Cela impose de faire des choix et nous voulons insister sur l'importance de porter l'ambition d'une ville pour toutes et pour tous. Nous souhaitons un soutien ferme de tous les acteurs locaux, qui œuvrent pour développer l'égalité d'accès pour tous à l'éducation, à la santé, à la culture, au logement, au travail et à la tranquillité.

Nous croyons indispensable de redire aujourd'hui que le véritable fil conducteur de toutes nos décisions doit être la démocratie. En conséquence, nous aurons à porter, avec et pour les Yonnais, les débats et les projets qui dessinent une ville pour toutes et pour tous. Nous sommes prêts à nous mobiliser pour une telle ambition. »

M. PELTAN indique n'avoir reçu sa convocation au conseil municipal que deux jours avant la tenue de la réunion. Elle souhaite que tout soit mis en œuvre pour que cette situation demeure exceptionnelle.

Monsieur le Maire confirme que les convocations ont été envoyées dans les délais légaux.

M. PELTAN fait ensuite l'intervention suivante :

« Madame l'adjointe aux finances, qui est maintenant rôdée à l'exercice, vient de nous faire une présentation alerte voire enthousiaste de votre budget 2011.

Pour autant, j'ai le regret de dire que sa démonstration ne m'a pas convaincue. En effet, le budget qui est, faut-il le rappeler, un acte prévisionnel, est bien évidemment le reflet d'une politique. Il est la traduction chiffrée de choix politiques, de vos choix politiques sur lesquels vous nous permettrez d'avoir un regard critique et d'émettre des réserves.

Prenons les dépenses de fonctionnement. Que constatons-nous ? Qu'elles diminuent de 1,32 %. Mais quand on y regarde de plus près on s'aperçoit que, hormis les variations de stocks, 2 chapitres seulement baissent de manière conséquente : le chapitre 014 « atténuations de produits » et le chapitre 66 « charges financières ». Nous considérons que, du fait du transfert de charges à la Communauté d'Agglomération, les dépenses auraient dû baisser beaucoup plus. Nous nous en étions du reste inquiétés lors du passage en agglomération : votre budget en fait la démonstration.

Comment pouvez-vous, Monsieur le Maire, dénoncer continuellement le désengagement de l'Etat : « ce véritable hold-up sur les territoires » comme vous l'avez dit lors de vos vœux, et ne pas dans le même temps proposer une réelle diminution des charges de fonctionnement dans votre budget ?

Vous aviez pourtant bien des possibilités de le faire. Fallait-il augmenter de presque 16 % le poste « publicité, publications, relations publiques » ? Fallait-il augmenter de presque 14 % le poste « déplacements, missions, réceptions » et de 53 % le poste « études et recherches » auquel s'ajoute les 10 % d'augmentation du poste « rémunérations d'intermédiaires et honoraires » ? Où est la logique ? Où est la cohérence entre vos propos et votre action ?

Je terminerai sur deux exemples :

- La taxe sur la publicité et les enseignes : malgré le lissage sur 5 ans de l'évolution du tarif, nous constatons que l'augmentation est de 10 % pour l'année 2011, ce qui nous paraît pénalisant pour les commerçants et peu favorable au développement du commerce à La Roche-sur-Yon.

- Les taux d'imposition des 3 taxes directes locales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

Vous ne les augmentez pas et vous nous présentez cela comme un cadeau fait aux Yonnais ! Je ne pense pas qu'ils en verront la traduction sur leur feuille d'imposition puisque les bases, elles, continuent d'augmenter. Je sais, vous allez me dire : si les bases augmentent, c'est la faute de l'Etat. Et bien justement, puisque vous vous faites fort, je vous cite encore : « de faire aussi bien demain voire mieux avec moins », je vous prends au mot, Monsieur le Maire. Vous avez une belle occasion de nous en faire la démonstration et de défendre les intérêts de vos concitoyens. Comment ? C'est très simple : en baissant les taux d'imposition de ces trois taxes locales. Ainsi, les Yonnais verront vraiment la différence et ce sera un vrai coup de pouce à leur pouvoir d'achat, dans un contexte économique difficile pour beaucoup de ménages.

C'était le moment de le faire, quitte à réduire certaines dépenses : le budget de la Ville est comme le budget d'une famille : en période difficile on se serre la ceinture, on supprime l'accessoire pour se recentrer sur l'essentiel. N'est-ce pas la position que vous défendez dans une autre instance ?... Alors je vous le demande : pourquoi ne faites-vous pas ici ce que vous recommandez ailleurs ?

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget et contre les taux d'imposition. Je vous remercie. »

A. LEBOEUF réfute fermement les propos tenus sur les transferts de charges vers l'Agglomération. Elle rappelle que les charges et structures sont déjà transférées depuis 2010 et que l'exercice de comparaison, pour être valable, doit se faire avec le budget 2009. A titre d'exemple, elle cite les charges de personnel qui, par rapport au budget 2009, ont baissé de près de 7 millions d'euros.

Elle refuse également qu'on puisse affirmer que les charges de fonctionnement augmentent sans que soit précisé que cela découle de la mutualisation de certains services et qu'une refacturation à la Communauté d'agglomération permettra le retour de 2 millions d'euros au budget de la Ville.

Elle ajoute qu'on ne peut contester que le dégagement d'une épargne nette de 6,5 millions d'euros ne peut se faire qu'en menant des efforts sur les charges de fonctionnement. C'est la démonstration que les services travaillent efficacement à la réduction de ces charges.

Revenant sur la taxe locale pour la publicité extérieure, elle rappelle que la Ville n'est pas à l'origine du vote de cette loi. Elle précise que ce dispositif visait à se substituer à une taxe existante, la TSA, et que la Ville n'aurait pu se passer d'une telle recette. Elle a cependant appliqué un lissage sur plusieurs exercices. Les annonceurs savent désormais que la diminution du montant de la facture passe par la réduction de la taille des enseignes et ils travaillent déjà dans ce sens.

P. REGNAULT rappelle qu'à l'origine de ce dossier, il y a une négociation menée par la Fédération nationale du commerce pour obtenir une libéralisation des extensions de surfaces de vente. Les parlementaires n'ont pas approfondi les conséquences de ces manœuvres scandaleuses et le texte est passé avec, pour contrepartie, la mise en place de la présente taxe.

Dans l'urgence, la Ville a pris les dispositions pour que ne soient pas pénalisées les petites surfaces. Pour les autres, la loi s'applique et cela permet d'augmenter les recettes communales, ce qui, dans le contexte de réforme de la taxe professionnelle, est plutôt une bonne chose, à la fois au titre de l'impôt local qui pèsera un peu moins sur le citoyen et également pour l'environnement, par l'incitation à la diminution de la pollution visuelle.

M. PELTAN précise qu'elle reconnaît l'application du lissage mais considère que l'augmentation de 10 % constatée pour cette année est trop importante.

A. LEBOEUF souhaite également apporter quelques éléments sur les taux d'imposition. Elle rappelle à nouveau que, pour la neuvième année consécutive, ils sont reconduits. A titre de comparaison, elle indique que des villes comme Laval, Cholet, Niort et St Nazaire pratiquent des taux moins élevés mais sur des bases moyennes de TH par habitant nettement plus élevées. De surcroît, elle rappelle que la Ville de La Roche-sur-Yon pratique encore un abattement général de 15 %, ce que les autres villes, à l'exception de Laval, ne pratiquent plus. Or cet abattement vient diminuer encore le montant de la facture des Yonnais. C'est pour cela qu'elle s'attache à ne considérer le taux que comme un élément d'une politique générale. Le plus intéressant serait donc de comparer les feuilles d'imposition des habitants de ces quelques villes ; elle se dit certaine que La Roche-sur-Yon est loin d'être une ville « chère ».

P. REGNAULT ajoute que l'imposition locale est toujours un exercice difficile pour les villes, d'autant qu'il convient de ne pas baisser la capacité d'intervention du service rendu aux citoyens. Il se dit fier que La Roche-sur-Yon parvienne à garder intacte cette qualité reconnue et remercie les services de travailler dans ce sens et les élus de s'afficher solidaires de cette politique. C'est, dit-il, la seule façon de continuer à avancer.

R. MESTRE indique avoir effectué un calcul comparatif des taxes foncières sur les propriétés bâties payées sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Il a constaté un écart du simple au double entre un habitant de Venansault et un Yonnais. Les services dont bénéficient désormais les habitants de l'agglomération sont pourtant les mêmes et il demande au maire de rétablir l'équilibre de ces impositions. Par ailleurs, sur la part dépenses, il s'oppose farouchement au projet de la Place Napoléon dont il considère l'aménagement actuel suffisant et ayant d'ailleurs jusque là, fait l'unanimité des uns et des autres, toutes tendances politiques confondues. De même, il trouve exorbitant le montant de la subvention versée à CANAL 15, une somme astronomique qu'il estimerait mieux employée dans le sport ou le social.

J. SOULARD s'afflige des propos entendus. Tant de Mme PELTAN qui stigmatise la gestion de la ville en s'appuyant uniquement sur quelques lignes budgétaires anecdotiques et tente de démontrer

que les dépenses sont somptuaires, mais qui, a contrario, ne propose aucune solution politique sauf celle de favoriser encore plus le pouvoir d'achat de ceux qui ont déjà les moyens de dépenser. Et ceux de Raoul MESTRE qui compare les impôts des habitants d'autres communes de la couronne en « oubliant » le niveau d'équipement de ces mêmes villes. Quant à la Place Napoléon, il invite R. MESTRE à le suivre lors des rencontres avec les habitants car il ne s'y dit aucunement les mêmes contre-vérités et imprécisions. Il conclut son propos en rappelant que l'investissement de ce projet est de 5 millions d'euros, à comparer aux 90 millions d'euros du projet ANRU dont, il tient à le noter, on fait moins de cas.

A. CHARRIEAU rappelle les grandes lignes de ses constats, notamment que l'Etat fait peser de manière insupportable de plus en plus de charges sur les ménages. Elle considère donc important qu'on emploie les bons termes quand on parle de crise économique. Il n'y a pas de crise aujourd'hui pour les grandes entreprises et les multinationales. Seuls les ménages se retrouvent face aux difficultés et plus encore ceux qui sont en situation de précarité, de faibles revenus.

Elle regrette également cette dérive qui s'accroît et fait assumer par le tissu associatif de plus en plus de missions relevant autrefois des missions de l'Etat.

Il lui semble indispensable, et c'est le sens de ces actions, de soutenir les associations mais également de batailler pour que les missions de service public soient assurées par ceux qui, par principe, en sont responsables. Il convient donc de ne pas accepter systématiquement tous ces désengagements.

Quant au budget communal, elle maintient sa position exposée lors du débat d'orientations budgétaires : son abstention par défaut de voir se recentrer les efforts vers les ménages alors que de trop importantes sommes sont consacrées à la Place Napoléon et, plus largement, au projet Pentagone 2020.

P. YOU, de manière générale, rappelle que les collectivités locales doivent s'attendre à faire face à d'énormes difficultés. Le gouvernement fait peser sur les ménages bien trop de charges quand par ailleurs des cadeaux sont offerts aux entreprises comme l'allègement des charges sociales, la baisse des impôts. Ce contexte fragilise beaucoup de Yonnais et la question est posée de savoir comment aider davantage ceux qui sont en détresse sociale. Il affirme à nouveau l'engagement de la majorité de tisser encore plus de lien social tout en veillant à la qualité des ressources et au développement de nouveaux comportements.

Revenant au budget de la Ville, il en expose les qualités : une bonne gestion des dépenses de fonctionnement, une épargne en nette augmentation, un haut niveau d'investissement nécessaire à l'avenir de la ville, à la pérennité de ses structures, de ses bâtiments, mais aussi aux grands projets d'habitat, de culture et d'embellissement. Ce budget est donc la résultante logique de toutes les délibérations prises jusqu'ici ; il réaffirme, selon lui, que la Ville doit porter un haut niveau de service public pour être encore plus attractive.

M. DAVID annonce son intention de voter le présent budget. Cette décision s'articule autour de deux grands thèmes qui lui tiennent particulièrement à cœur, celui du projet de rénovation urbaine en faveur de la population et le soutien constant au monde associatif. Elle se dit convaincue de l'importance du rôle que les associations doivent exercer aux côtés des collectivités locales, telle qu'elle a pu le constater avec, notamment, les maisons de quartier qui assurent un véritable « contrat de service public », et elle estime, a contrario d'Anita CHARRIEAU, qu'une transformation en « tout service public » viderait la vie associative de sa substance alors que tant de bénévoles méritent le soutien de la Ville.

J. AUXIETTE regrette le comportement de l'actuel gouvernement dont la raison d'être semble se justifier par la déstructuration systématique du service public. Il cite de nombreux exemples issus du quotidien de sa présidence à la Région des Pays de la Loire.

Il insiste notamment sur le dossier de l'éolien pour lequel une cacophonie politique est organisée qui vise à faire fi de l'intérêt certain de cette technologie énergétique pour le développement de la Région et la préservation de son environnement. Il juge le comportement du gouvernement, mais aussi du Président de la République, particulièrement choquant.

M. PELTAN considère que les séances du conseil municipal ne doivent pas se transformer en tribune contre le Président de la République.

P. REGNAULT salue toutes les interventions, il apporte quelques éléments au débat :

Le subventionnement des maisons de quartier et de l'ACYAQ, pour des missions de service public d'intérêt général, permet de renforcer l'action des services municipaux pour tisser encore plus de lien social.

Il est effectivement important de tenir compte du niveau de service public rendu et du montant réel d'imposition quand on souhaite parler d'impôts communaux, et il est très important de ne pas confondre taux et base d'imposition. Dix ans d'effort à La Roche-sur-Yon ont permis de contenir ce que paient les habitants de La Roche-sur-Yon et ces montants ne sont pas plus élevés qu'ailleurs. Quels que soient les quartiers qu'il a visités, les habitants lui ont confié être très attachés à leur ville. Il constate cependant que les inégalités sociales s'accroissent et cela le conforte dans l'idée d'accroître le dynamisme du territoire et de poursuivre les efforts pour soutenir le lien social.

La situation nationale n'a pas réussi à entamer la capacité d'investissement de La Roche-sur-Yon ni ses programmes d'amélioration des services rendus au public. Cela ne doit pas faire oublier que la volonté du gouvernement de se désengager de ses missions de service public pèse de plus en plus lourd sur de nombreuses villes et que même La Roche-sur-Yon sera un jour confrontée à ce piège tendu aux collectivités par l'Etat.

Il en profite pour réaffirmer la nécessité de changer par les urnes cette politique inique menée en dépit des intérêts de la population.

QUESTION ADOPTÉE PAR

35 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE ET DE R. MESTRE

1 ABSTENTION DE A. CHARRIEAU

A. LEBOEUF tient à remercier publiquement Colette GOURAUD pour la qualité du travail accompli dans ses fonctions de Directrice des Finances, qu'elle va quitter prochainement.

2. Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales – Année 2011

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le passage en Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2010 a entraîné pour les communes membres le transfert de la taxe professionnelle (remplacée par la contribution économique territoriale au 1^{er} janvier 2011) et la reprise par les communes de la fiscalité ménages antérieurement perçue par la Communauté de communes du Pays Yonnais.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition 2010 et d'adopter en conséquence les taux 2011 suivants pour les trois taxes directes locales :

- Taxe d'habitation	24,34 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	26,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55,82 %

QUESTION ADOPTÉE PAR

35 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE ET DE R. MESTRE

1 ABSTENTION DE M. DAVID

3. Subventions versées dans le cadre du vote du budget 2011 – Investissement et fonctionnement

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le conseil est appelé à approuver la liste des organismes bénéficiaires des subventions d'investissement et de fonctionnement versées au titre de l'année 2011 dans le cadre du vote du budget. Cette liste figure dans les états annexes du budget (pages 244 à 265) transmis aux élus avec l'ordre du jour.

En outre, une subvention exceptionnelle complémentaire de 2 000 euros est attribuée à la Banque Alimentaire de Vendée.

M. PELTAN s'interroge sur la subvention de 446 770 euros attribuée à l'EPCCCY : « concerne-t-elle exclusivement l'organisation du Festival du cinéma », ce qu'elle estimerait excessif pour une manifestation qui est loin de toucher le grand public, « ou sert-elle à d'autres projets » ?

Sans que ses déclarations puissent être interprétées comme de l'hostilité concernant CANAL 15 et un manifeste pour sa disparition, elle souhaite avoir plus d'informations sur le subventionnement de cette société qui a perçu, en 2010, 845 810 euros d'argent public dont 655 810 euros de la Ville de La Roche-sur-Yon, et dont il était question que le changement de statut favorise l'entrée au capital de partenaires privés.

Ne constatant aucune différence, financièrement parlant, pour la collectivité, elle rappelle le souhait d'une représentation communale aux organes de direction de cette société, au motif d'un subventionnement constant.

Par ailleurs, elle souhaite obtenir des informations sur les résultats d'exploitation de ladite société et évoque un allègement de la participation communale dans le contexte actuel fort contraint. Ceci permettrait de soulager les finances publiques et permettrait à la société de fonctionner du mieux possible, comme le prévoit une SAS.

M. CHANTECAILLE répond sur l'aspect EPCCCY et confirme qu'il s'agit d'une subvention pour l'ensemble des activités de la structure : Le Concorde, Passeur d'Images et le Festival.

R. MESTRE réitère ses propos sur le budget, considérant que les sommes versées sont astronomiques et que l'intérêt partagé, pour leurs finances respectives, du Conseil général et de la Ville, devrait inciter à la fusion de TV VENDÉE et de CANAL 15, à charge de répartir les horaires de diffusion.

P. REGNAULT indique qu'un bilan sera communiqué aux membres de la SEM ORYON et qu'ainsi M. PELTAN disposera des informations qu'elle souhaite. Quant à un éventuel rapprochement des deux télévisions locales, le sujet a été évoqué avec le président du Conseil général mais rien n'a été avancé à ce jour. Il indique que la tendance actuelle, portée par le CSA, est un appel au soutien des télévisions locales par les collectivités pour contrer le retrait des grands médias de ces organes de diffusion d'information.

Quant au budget consacré cette année, il convient de lire correctement les chiffres : ceux-ci sont inférieurs à l'exercice précédent.

J. BESSEAU se réjouit de l'évolution des subventionnements aux clubs sportifs et notamment de football, consécutivement aux débats entamés sur le sujet. A contrario, il se dit surpris de la baisse ou la disparition de subventions accordées jusque là à trois associations :

- l'Union des retraités et personnes âgées dont le montant diminue de 23 % ;
- l'association JALMAV qui n'obtient plus de soutien ;
- l'association de médiation de proximité qui connaît une baisse de 45 % du subventionnement municipal.

Le rôle de l'opposition doit s'exercer aussi en contrôle et connaissance des dossiers, c'est pourquoi il souhaite des explications à ces modifications qu'il considère comme pénalisantes puisque le nombre d'anciens, de personnes en fin de vie ou en difficulté est loin d'être en diminution.

P. CEREIJO confirme que la commission n° 4 traite les dossiers relatifs au sport, à la culture, à l'éducation et aux relations internationales. Ainsi donc les associations citées n'y figurent pas, mais bénéficient d'un soutien par le Centre communal d'action sociale.

La Ville ne se désintéresse ni des personnes âgées, ni des personnes en fin de vie. Elle a pour objectif de soutenir le monde associatif.

QUESTION ADOPTÉE PAR

22 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE DE R. MESTRE

5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT, J. SOULARD en son nom et au titre du pouvoir donné par Y. HELARY, A. LEBOEUF en son nom et au titre du pouvoir donné par M. SOUCHARD, M. GANE, J. AUXIETTE, F. LUCAS, A. VALIN, F. GRIVEL, M.N. MANDIN, M. MAGE, R. GUILLET, L.M. GADY

4. Situation des autorisations de programme et crédits de paiement – Exercice 2011

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Considérant qu'il y a lieu de réviser le montant global de certaines autorisations de programme en fonction des modifications d'opérations, il est proposé au conseil municipal de revoir le montant global des autorisations de programme suivantes :

- 1) Réhabilitation du centre commercial La Garenne (2004)
- 2) Extension et réhabilitation du groupe scolaire des Pyramides (2006)
- 3) Pôle d'échanges multimodal phase 1 (2007)

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la situation de l'ensemble des autorisations de programme et crédits de paiement, suivant le tableau (cf page 12) présenté à l'annexe budgétaire B 2.1 du budget primitif, prévue par l'instruction comptable M14.

QUESTION ADOPTÉE PAR

37 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

5. Constitution de provisions pour risques et charges – Budget principal – Exercice 2011

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal de constituer, au titre de l'exercice 2011, des provisions semi-budgétaires, pour un montant global de 200 000 euros pour risques et charges pouvant intervenir sur les bâtiments communaux. Les crédits correspondants font l'objet d'une inscription budgétaire au titre du budget primitif 2011, compte 6815.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Aéroport des Ajoncs - Redevances aéroportuaires pour l'année 2011

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil d'adopter un barème de tarification des redevances aéroportuaires concernant l'aéroport des Ajoncs, sur la base de propositions de la Chambre de Commerce et d'Industrie, gestionnaire de l'aéroport.

Une augmentation générale de 1,5 % correspondant à l'augmentation moyenne du coût de la vie est proposée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : M. PELTAN au titre du pouvoir donné par J.G. DUTOUR

7. Foire-exposition annuelle et salon à thème – Délégation de service public par voie d'affermage – Avenant de prorogation

Rapporteur : Stéphane IBARRA

La DSP actuelle par voie d'affermage a une durée de 6 ans, du 18 juillet 2005 au 17 juillet 2011. La DSP actuelle prend fin le 17 juillet 2011. Le délégataire actuel, ORYON, organisera la Foire Expo en mars 2011.

Il est apparu que la procédure de renouvellement de la délégation de service public méritait d'être revisitée au regard du regain d'attractivité de cette manifestation. En effet, la Foire Exposition, qui connaissait un déficit structurel récurrent, enregistre depuis quelques exercices un résultat excédentaire (+ 45 000 euros en 2009) qui milite en faveur, dans un souci de saine gestion publique, d'une rénovation du montage juridique et financier de cette DSP.

Un contexte normatif évolutif au niveau national, qui ouvre de nouvelles possibilités de portage juridique, et la prise en compte d'enjeux économiques à une échelle territoriale élargie à l'agglomération (la Foire Exposition accueille annuellement plus de 35 000 visiteurs et son attractivité dépasse largement la commune) constituent autant de raisons de réinterroger les enjeux de cette mission d'intérêt général et l'orientation générale de cette DSP : contenu, modalités d'organisation, périmètre pertinent...

Afin d'étudier plus précisément ces éléments, il est proposé que la délégation de service public soit prorogée par avenant pour une durée d'un an, soit jusqu'au 17 juillet 2012.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT, J. SOULARD en son nom et au titre du pouvoir donné par Y. HELARY, A. LEBOEUF, M. GANE, F. GRIVEL, J. AUXIETTE, F. LUCAS, A. VALIN

8. Garantie partielle d'un emprunt de 450 000€ souscrit par l'Association PACT VENDEE auprès du Crédit coopératif pour l'acquisition et l'aménagement de bureaux à usage de siège social

Rapporteur : Angie LEBOEUF

La Commune de la Roche-sur-Yon accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 135 000,00 euros, représentant 30 % d'un emprunt de 450 000,00 euros que l'association PACT VENDEE se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif, sur 360 mois, au taux fixe de 4,21 %, pour financer l'acquisition et l'aménagement de bureaux à usage de siège social situés route de Nantes, « Les Petites Bazinières » à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Marchés de travaux, fournitures ou services – Avenants

Rapporteur : Joël SOULARD

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, et modifié par la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 et par l'ordonnance n° 2009-864 du 15 juillet 2009, tout projet d'avenant supérieur à 5 %, pour les contrats issus d'une procédure formalisée, doit faire l'objet d'un avis de la commission d'appel d'offres, puis d'une décision de l'assemblée délibérante.

Pour les avenants supérieurs à 5 % dont le marché est issu d'une procédure adaptée, les avenants sont exonérés d'un passage en commission d'appel d'offres mais doivent obligatoirement passer devant l'assemblée délibérante.

La présente délibération porte sur deux avenants dont les marchés ont été conclus à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert et signés dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal par délibérations spécifiques n° 18 et n° 31 en date du 29 septembre 2010.

La commission d'appel d'offres du 18 janvier 2011 a été saisie pour avis concernant la conclusion de ces avenants.

Le conseil municipal est appelé à autoriser la signature :

- d'un avenant concernant le marché avec l'entreprise BRETHOME-SYOTRA-SACER pour le lot n° 1 des travaux de « voirie et réseaux divers ». Le marché est passé sans montant mini et maxi. L'avenant porte sur l'introduction de prix unitaires nouveaux au bordereau de prix unitaires du marché de base portant sur des glissières de retenue.
- d'un avenant concernant le marché avec l'entreprise DEVAUD pour le lot n° 1 « fruits et légumes frais ». Le marché est passé avec montant mini 60 000 €HT/maxi 180 000 €HT/an avec application d'une remise de 22 % sur le prix moyen du MIN de Nantes. La loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 portant sur la « modernisation de l'agriculture et de la pêche », notamment son article 14, a supprimé l'application de remises. L'avenant porte sur la suppression de la remise de 22 % pour mise en conformité du marché avec la législation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Personnel municipal – Taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2011

Rapporteur : Roland GUILLET

Il est proposé de fixer les taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2011 pour les catégories A, B et C.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Personnel municipal – Réglementation du travail à temps partiel

Rapporteur : Roland GUILLET

Il est proposé au conseil municipal de redéfinir les modalités d'application du temps partiel afin, notamment, d'annualiser le temps de travail.

I. Le temps partiel de droit :

Le temps partiel de droit est accordé, sur demande, aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et non titulaires (employés depuis plus d'un an à temps complet) de la Ville de La Roche-sur-Yon.

L'autorisation d'exercer un travail à temps partiel peut être accordée pour une durée de service égale à 50, 60, 70 ou 80 % de la durée hebdomadaire du service d'un agent à plein temps.

II. Le temps partiel sur autorisation :

Le temps partiel sur autorisation peut être accordé, sur demande et sous réserve des nécessités de service, aux fonctionnaires titulaires, stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires (employés depuis plus d'un an à temps complet) de la Ville de La Roche-sur-Yon.

L'autorisation d'exercer un travail à temps partiel peut être accordée pour une durée de service égale à 50, 60, 70, 75, 80 et 90 % de la durée hebdomadaire du service temps plein.

III. Modalités communes aux deux types de temps partiel :

A la demande expresse de l'agent et en respectant la bonne organisation du service, l'organisation du temps partiel est permise non seulement dans un cadre hebdomadaire mais aussi mensuel voire annuel, en accord avec le responsable de service.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Personnel municipal – Mise à disposition d'agents municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

Le conseil municipal est informé des mises à disposition suivantes :

Grade	Pourcentage de mise à disposition	Association/collectivité	Date de début	Echéance
un agent de catégorie B	100 %	La Roche-sur-Yon Agglomération	01/05/2011	31/12/2013
un agent de catégorie C	10 %	La Roche-sur-Yon Vendée Football	01/01/2011	31/12/2013
un agent de catégorie C	100 %	Association de quartier de la Vallée Verte	01/04/2011	31/12/2013

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Personnel municipal – Guide d'application du règlement Alcool

Rapporteur : Roland GUILLET

La Ville de La Roche-sur-Yon mène des actions d'envergure de prévention sur le risque « alcool » depuis 1984. Aujourd'hui, un nouveau guide a été élaboré à l'attention des agents et des encadrants. Il précise le rôle et les responsabilités de chaque acteur de la collectivité. Il contient : le règlement intérieur, des outils d'application et des informations pratiques. Il vous est proposé d'approuver l'intégralité du guide d'application du règlement Alcool.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Eau potable – Transfert de propriété du parc de compteurs et clapets par le délégataire Véolia Eau

Rapporteur : Stéphane IBARRA

Dans le cadre du contrat actuel de délégation de service public de l'eau potable, la Ville de La Roche-sur-Yon ayant choisie d'être propriétaire du parc des compteurs et clapets, il doit être procédé au transfert de propriété avec l'ancien délégataire Véolia Eau, conformément à l'article 53 du précédent contrat de délégation.

Ces biens n'étant pas totalement amortis, une indemnité est calculée à l'amiable en tenant compte notamment des conditions d'amortissement des biens (15 ans).

Le parc comprend 26 078 compteurs et 16 891 clapets (dont 1809 compteurs et 202 clapets de plus de 15 ans qui ont un coût de rachat nul).

Les parties se sont mis d'accord sur les conditions de transfert et il a été convenu de fixer le coût de rachat du parc compteurs et clapets par la Ville à Véolia Eau à 489 841,91 € HT soit 585 850,92 € TTC.

Le conseil est appelé à approuver les conditions de ce transfert.

QUESTION ADOPTÉE PAR

37 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

15. Eau potable – Instauration d'un tarif de vente d'eau en gros à des structures intercommunales ou des collectivités extérieures

Rapporteur : Stéphane IBARRA

La Ville de La Roche-sur-Yon est amenée à vendre de l'eau en gros à des collectivités ou des syndicats intercommunaux ayant la compétence distribution eau potable. Il est proposé de fixer à 0,72 euro HT /m3 le tarif 2011 pour cette vente.

S. IBARRA, en réponse à **M. MESTRE** qui s'interroge sur le montant qui pourrait être plus élevé, précise que le but est de fixer un tarif qui n'existait pas jusqu'alors mais de rester solidaire quand les différents syndicats producteurs d'eau sont confrontés à des situations difficiles, en ne pratiquant pas des prix excessifs.

QUESTION ADOPTÉE PAR

37 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

16. Autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement – Mise à jour administrative – Avis du conseil

Rapporteur : Stéphane IBARRA

A – SERTA - Rue Jacques-Yves Cousteau - Mouilleron-le-Captif

La société SERTA située rue Jacques Yves Cousteau, zone de Beaupuy sur la commune de Mouilleron-le-Captif, exploite une unité de fabrication de corps et tiges de vérins hydrauliques et dispose depuis juillet 2003 d'un arrêté préfectoral d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Or depuis cette date, des modifications d'activités ont été réalisées sur ce site.

Pour mettre à jour sa situation administrative, l'entreprise doit déposer un nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Ce dernier est soumis à une enquête publique qui se déroulera à la mairie de Mouilleron-le-Captif du 11 janvier au 11 février 2011.

La Ville de La Roche-sur-Yon étant incluse dans le périmètre d'affichage de cette enquête publique, l'avis du conseil municipal est sollicité.

Compte tenu de la situation de cette entreprise en limite du bassin versant de Moulin Papon, il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable sous les réserves suivantes :

- Une vanne de sectionnement sera posée sur chaque réseau d'eaux pluviales avant raccordement au réseau collectif pour concentrer les éventuelles pollutions accidentelles dans les réseaux

internes de l'entreprise. Ces travaux seront effectués en même temps que la pose du séparateur hydrocarbures.

- En cas de dysfonctionnement ou pollution accidentelle, l'entreprise en avisera immédiatement le service Eau et assainissement de La Roche-sur-Yon Agglomération et Véolia Eau.
- Les actions énumérées dans le tableau échéancier du dossier ICPE de l'entreprise seront mises à l'étude et programmées dans les meilleurs délais.

R. MESTRE souligne combien il faut que la collectivité soit vigilante dans le traitement de ce type de dossier car des installations potentiellement dangereuses sur le bassin versant peuvent compromettre la qualité de l'eau.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B – SERTA - La Ribotière - Le Poiré-sur-Vie

La société SERTA (maison Mère) située à la Ribotière sur la commune du Poiré-sur-Vie exploite une unité de fabrication de corps et tiges de vérins hydrauliques et dispose depuis avril 1992 d'un arrêté préfectoral d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Or depuis cette date, des modifications d'activités ont été réalisées sur ce site .

Pour mettre à jour sa situation administrative, l'entreprise doit déposer un nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Ce dernier est soumis à une enquête publique qui se déroulera à la mairie du Poiré-sur-Vie du 4 janvier au 4 février 2011.

La Ville de La Roche-sur-Yon étant incluse dans le périmètre d'affichage de cette enquête publique, l'avis du conseil municipal est sollicité.

Compte tenu de la situation de cette entreprise dans le bassin versant de Moulin Papon, il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable sous les réserve suivantes :

- Une vanne de sectionnement sera posée sur le réseau d'eaux pluviales avant le séparateur hydrocarbures pour concentrer les éventuelles pollutions accidentelles dans les réseaux internes de l'entreprise. Ces travaux seront effectués en même temps que la pose du séparateur hydrocarbures.
- La grille d'eaux pluviales située sur le parking arrière sera raccordée sur le réseau interne avant le séparateur hydrocarbures,
- En cas de dysfonctionnement ou pollution accidentelle, l'entreprise en avisera immédiatement le service eau et assainissement de La Roche-sur-Yon Agglomération et Véolia Eau.
- Les actions énumérées dans le tableau échéancier du dossier ICPE de l'entreprise seront mises à l'étude et programmées dans les meilleurs délais.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Alignement de la rue Léonce Gluard – Régularisation foncière avec l'Etat pour la propriété sise 152 boulevard Aristide Briand

Rapporteur : Patrick YOU

Le conseil municipal est appelé à approuver le transfert à titre gratuit dans le domaine de la voirie communale d'une emprise foncière de 220 m², cadastrée AZ n° 732, appartenant à l'Etat, incorporée de fait dans l'assiette de la rue Léonce Gluard.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Pôle d'échanges multimodal de la gare de La Roche-sur-Yon – Rétrocession du lot-volume auvent de la gare routière par la société OCDL

Rapporteur : Patrick YOU

Par délibération du 16 décembre 2010, le conseil municipal s'est prononcé pour la cession à la Société OCDL du terrain d'assiette de la gare routière, du futur pôle tertiaire, et de l'hôtel dans l'immeuble en volumétrie à construire dans le cadre du projet d'aménagement du Pôle d'échanges multimodal de la gare de La Roche-sur-Yon.

Pour rappel, le conseil municipal a approuvé les conditions de cession sur la base d'un prix de vente de 150 euros le m² de surface hors œuvre nette (SHON) assortie de la rétrocession à la Ville :

- à titre gratuit, du lot-volume destiné à la construction par la Ville de la future gare routière ;
- à titre onéreux, du lot-volume destiné au parc de stationnement des véhicules à construire par OCDL, d'une capacité prévue de 58 places au prix unitaire de 11 241,30 euros HT la place ;
- à titre onéreux, du lot-volume destiné à l'auvent de la gare routière à construire par OCDL.

Les modalités financières de rétrocession du lot-volume destiné à l'auvent de la gare routière n'étaient pas connues le 16 décembre 2010 . Il est proposé au conseil d'accepter le montant de rétrocession fixé par la société OCDL à 227 700 euros HT pour ce lot-volume.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Cession à la SARL « Le Point du Jour » de deux maisons d'habitation 9 et 11 rue Gutenberg

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession au profit de la SARL LE POINT DU JOUR de deux maisons d'habitation situées 9 et 11 rue Gutenberg, cadastrées BL 71 (208 m²) et BL 70 (343 m²) pour un prix net vendeur de 180 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2010

Rapporteur : Joël SOULARD

En application de l'article L 2241.1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à approuver le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la Ville en 2010. Le montant hors frais des acquisitions est de 2 661 596,53 € dont 4 595 € en valeur acquise gratuitement ; celui des cessions est de 653 807,18 € dont 4 060 € en valeur cédée gratuitement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Opérations retenues au titre des enveloppes de quartier et attribution de subventions d'équipement à des associations – Année 2011

Rapporteur : Yannick HENRY

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de reconduire pour l'année 2011, l'opération « Enveloppes de Quartier ».

Les réunions préliminaires se sont tenues du 7 au 30 septembre 2010 avec les habitants des quartiers. Les choix ont été arrêtés, après chiffrage par les services, au cours d'une deuxième série de réunions qui se sont déroulées du 23 novembre au 16 décembre 2010.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste des opérations et travaux choisis par les habitants au cours de ces réunions, ainsi que l'attribution des subventions d'équipement aux associations.

Y. HENRY note à cette occasion que les choix des habitants sur l'utilisation de ces enveloppes portent sur :

- la voirie pour 45 % ;
- la circulation et les déplacements 15 % ;
- les espaces verts 22 % ;
- 17 % de subventions d'équipement aux associations.

Au-delà des investissements et de la gestion budgétaire, il rappelle que les enveloppes de quartier sont avant tout un formidable outil de rencontre entre les habitants.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) – Demande de subventions

Rapporteur : Yannick HENRY

Dans le cadre de la loi de prévention de la délinquance et du programme départemental de prévention de la délinquance, il sera proposé au conseil municipal de solliciter les subventions de l'Etat pour 3 projets au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, à savoir :

- vidéo protection,
- actions de prévention de la violence en milieu scolaire,
- permanence sociale auprès du commissariat.

A. CHARRIEAU fait part de son abstention, qu'elle justifie notamment par l'aspect vidéo-protection, bien qu'elle note qu'il ne s'agisse pas de vidéosurveillance, et aussi par le constat du désengagement de l'Etat sur ses missions, qu'on retrouve encore au travers de ce type de dossier.

P. REGNAULT précise qu'il s'agit bien de surveiller des installations régulièrement sujettes aux dégradations mais le système n'est enclenché qu'en dehors des périodes d'utilisation. La Ville reste dans le domaine de la protection du patrimoine. Il ne pense pas, en effet, que la vidéosurveillance soit une pratique efficace sur la délinquance.

Quant à l'action de permanence sociale, l'Etat intervient quand même en finançant une partie de l'action dans le cadre du contrat de Ville.

QUESTION ADOPTÉE PAR

41 VOIX POUR

1 ABSTENTION DE A. CHARRIEAU

23. Gestion du Relais pleine nature et environnement - Gîte d'étape de la Chevalerie – Délégation de service public – Lancement de la procédure

Rapporteur : Caroline FOUNINI

La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite confier pour une durée de 3 ans avec la possibilité d'une reconduction d'une année à la demande du délégant, soit une durée globale éventuelle de 4 ans, la gestion du Relais pleine nature et environnement et du Gîte de La Chevalerie, en bordure du plan d'eau de Moulin Papon, à un opérateur externe mieux à même de conduire cette mission d'animation en direction des publics jeunes.

Le contrat actuellement en cours arrive à échéance le 31 octobre 2011 conformément à l'avenant n° 1 pris par délibération du conseil municipal du 10 novembre 2010.

La Ville souhaite :

- donner à un public jeune, de 8 à 25 ans, des valeurs environnementales afin de construire avec eux une politique sur le développement durable ;
- développer la citoyenneté pour lutter contre les exclusions ;
- promouvoir la découverte d'un environnement de proximité autour d'un équipement ressources ;
- travailler sur un projet à l'échelle de la Ville avec l'ensemble des partenaires éducatifs ;
- inscrire les actions dans le cadre des orientations du projet Educatif Local.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et après les avis favorables :

- de la commission consultative des services publics locaux du 6 octobre 2010,
- et du comité technique paritaire du 7 octobre 2010,

il est demandé au conseil municipal de valider le lancement de la procédure de délégation de service public.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. ANRU – Programme de rénovation urbaine des quartiers nord de la ville – Dispositif « bouclier logement » en faveur des ménages relogés

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la mise en œuvre concrète du bouclier logement dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine des quartiers nord de la Ville.

La délibération-cadre présente les bénéficiaires, la durée du versement du bouclier logement, les cas de suspension de l'aide, le traitement et l'instruction de la demande et enfin la date de mise en œuvre du dispositif.

La Ville confie au Centre communal d'action sociale le soin de préciser les modalités de mise en œuvre du bouclier logement, d'assurer l'instruction des dossiers et de verser le montant des aides aux bailleurs signataires de la convention ANRU ainsi qu'aux ménages bénéficiaires.

J. SOULARD et **R. MESTRE** procèdent à un échange de précisions sur le fonctionnement du bouclier logement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. Charte « Ville – Handicap »

Rapporteur : Anne VALIN

La loi du 11 février 2005 relative au handicap a affirmé le principe d'accessibilité de toute personne atteinte d'un handicap à une vie la plus normale possible.

En décembre 2009, la Ville a adopté son schéma directeur d'accessibilité des transports publics et de la voirie.

Il y a maintenant lieu de poursuivre les actions en prenant des engagements qui recouvrent l'ensemble des domaines de la vie quotidienne. Tel est l'objet de la Charte Ville - Handicap qui, après approbation par le conseil municipal, sera proposée à la signature des associations faisant partie de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées et aux délégations départementales des associations signataires de la charte au niveau national.

A. VALIN fait l'intervention suivante :

« Plus d'un demi-siècle après la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la personne handicapée est toujours à la conquête de son autonomie et de son intégration sociale et citoyenne. Depuis de nombreuses années, la Ville de La Roche-sur-Yon a établi un partenariat important qui existe avec toutes les associations pour l'accessibilité de la voirie et des transports. Bien sûr, la revendication des personnes porteuses de handicap physique doit être entendue et nous l'entendons. Mais ces personnes ne peuvent pas oublier qu'il existe un grand nombre de personnes porteur de handicap autres et pour lesquelles la collectivité se doit aussi de travailler à leur intégration citoyenne et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Tel est notre engagement avec cette charte.

La Ville de La Roche-sur-Yon va donc désormais plus loin avec les rencontres, pour une amélioration constante de cette accessibilité citoyenne. C'est par l'écoute, les dialogues et les échanges que nous pouvons chercher ensemble cette amélioration dans la communication, l'information, l'éducation, les loisirs, la culture, l'appropriation de l'espace public et la convivialité pour tous.

Donc cette charte que nous voulons signer avec les associations est la garantie qu'à chaque instant, la Ville de La Roche-sur-Yon peut démontrer la réalité de son engagement devant les habitants et les associations spécialisées. Nous ne perdrons aucune occasion de sensibiliser l'ensemble de la population sur cet engagement, puisque nous le savons, c'est ensemble que nous serons solidaires et efficaces.

Cette charte a donc été signée au départ entre l'Association des Maires de France, l'AMF et les associations, et la Ville continue d'agir :

- sur la mobilité et sur le transport ;
- sur l'accessibilité des lieux publics ;
- sur le logement, en repensant les logements associatifs sociaux accessibles ;
- sur l'emploi, en dépassant l'obligation d'employer 6 % des personnes handicapées ;
- en sollicitant les services d'établissement de travail protégé pour diverses commandes ;
- en organisant avec l'Education Nationale l'accueil des enfants handicapés ;
- en favorisant l'accès à des personnes handicapées à différents sports et manifestations sportives ;

- en organisant les courses du Bicentenaire ;
- dans le domaine de la culture. Nous sommes justement en train de travailler avec le culturel car il va y avoir de plus en plus de spectacles spécialisés.
- en ayant sensibilisé les agents municipaux à l'accueil des personnes handicapées.
Tout ce travail doit aussi se poursuivre avec la Mission locale. »
Elle conclut son propos en faisant part du chiffre communiqué il y a quelques heures sur l'accessibilité des routes de La Roche-sur-Yon : 70,5 % à ce jour.

P. REGNAULT confirme qu'il y a là un fort engagement de la Ville. Il reste encore à faire, mais il déclare que la Ville continue d'avancer sur ces points.

R. MESTRE fait part de la dangerosité de certaines bandes blanches podotactiles en cas de pluie.

A. AUBIN-SICARD fait l'intervention suivante :

« Enfin une feuille de route, une volonté d'approche globale formalisée par écrit ! On peut d'ailleurs s'étonner de la corrélation entre les interventions de l'opposition sur ce dossier en novembre et décembre dernier et la présentation aujourd'hui, dès février, de ce document, pour la rédaction duquel il aurait d'ailleurs fallu prendre un peu plus de temps.

Cela aurait évité nombre d'erreurs de contenu et donc nombre de demandes de rectification de notre part. Ce document, regardons-le d'ailleurs de plus près, tant dans sa présentation résumée dans l'ordre du jour du Conseil que dans le contenu de la charte elle-même. Quatre remarques différentes.

- 1^{ère} remarque sur le résumé de la délibération. Vous dites : « Il y a maintenant lieu de poursuivre les actions en prenant des engagements ».

Formule révélatrice, n'auriez-vous donc précédemment pas pris d'engagements en ce domaine ? Plus sérieusement, n'était-il pas plus cohérent de commencer par prendre des engagements, par poser des objectifs, et de les concrétiser ensuite par des actions, plutôt que de faire l'inverse ? Ce, d'autant plus que la Charte modèle de l'Association des Maires de France, que vous avez largement reprise, aurait pu être utilisée déjà depuis 2003, date de son élaboration par l'AMF et huit associations nationales représentatives.

Et vous l'avez tellement bien reprise, cette charte modèle, que vous l'avez fait sans l'adapter aux particularités de notre contexte local, ni aux évolutions législatives et réglementaires survenues depuis 2003, j'y reviendrai plus loin.

- 2^{ème} remarque toujours sur le résumé de la délibération : vous voulez prendre « des engagements qui recouvrent l'ensemble des domaines de la vie quotidienne » :

Il n'y avait donc pas antérieurement à l'adoption de ce texte d'engagements recouvrant l'ensemble des domaines de la vie quotidienne, confirmant ainsi notre constat de novembre dernier, à savoir, malgré quelques actions, l'absence de politique transversale en faveur du handicap de la part de votre majorité.

Preuve supplémentaire de cette absence, la délibération suivante, avec la saisine seulement maintenant, alors qu'il est opérationnel depuis 2007, du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : il aurait pourtant pu vous permettre de financer depuis 4 ans l'aménagement de bâtiments municipaux au bénéfice de personnel municipal en situation de handicap.

Preuve également, Monsieur le Maire, ces quelques mots prononcés par vous-mêmes lors de vos vœux, je vous cite, « il nous faut davantage raisonner en terme de culture du handicap », avouant par là-même, les lacunes de votre approche sur le sujet.

- 3^{ème} remarque : relative au contenu-même de la charte.

Celle-ci apparaît creuse, redondante, usant à plusieurs reprises du « si possible », « favoriser », « promouvoir », « encourager », « inciter » plutôt que du « faire » et de « l'agir ».

Elle comporte en outre des erreurs et nombre d'imprécisions. L'on peut même se demander si, au vu de ses lacunes, vous l'avez bien établie en partenariat avec les « associations locales représentatives », conformément à ce que recommande pourtant l'Association des Maires de France.

Une fois encore, point de durée de vie signalée ; on peut dès lors en déduire que cette charte est de durée illimitée, encore eut-il fallu en prévoir les modalités de révision, afin de l'adapter aux évolutions potentielles du contexte de fait ou du contexte réglementaire.

Vous n'avez pas non plus prévu d'échéances de mise en œuvre de ces engagements, ce qui est dommage, et vous avez aussi omis d'évoquer les nécessaires modalités d'évaluation de la mise en œuvre de ces engagements, ce qui est contraire à la nécessité de l'évaluation de toute politique publique. A quoi bon prendre des engagements si ceux-ci ne seront jamais évalués ?

Enfin, si l'on regarde tel ou tel des articles du document, l'on peut s'étonner des éléments suivants :

- Vous indiquez dans la rubrique 3 que la Ville de La Roche-sur-Yon s'engage à promouvoir l'accessibilité des transports en commun par du matériel adapté et l'aménagement des arrêts et de leurs abords, alors que ceci ne relève plus de la compétence Ville mais de celle de l'Agglomération ; la Ville n'est donc plus compétente pour une telle action, article donc à modifier.
- Vous indiquez dans la rubrique 4 vouloir faire fonctionner la commission communale d'accessibilité, signalant implicitement que celle-ci n'a peut-être pas toujours fonctionné comme elle l'aurait dû. Si vraiment vous aviez fait ce qu'il fallait, la formulation aurait dû être la suivante : « continuer de faire fonctionner la commission communale d'accessibilité ».
- Vous avez la volonté dans la rubrique 5 de réserver des logements en priorité à des personnes handicapées, mais vous n'avez quasiment plus de logements propriétés de la Ville et l'on ne voit pas de quel instrument juridique vous pourriez user pour en réserver auprès des bailleurs sociaux ou privés. Que voulez-vous donc dire ?
- Vous souhaitez faire connaître rubrique 6 les possibilités d'utilisation du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, mais l'on ne voit pas très bien à qui vous vous adressez, à vos services et à vous-même sans doute puisque vous n'avez encore jamais jusqu'à ce soir utilisé les possibilités financières de ce fonds.
- Vous citez ensuite la volonté d'encourager Pôle Emploi à prévoir la présence d'une personne formée pour l'accueil des travailleurs handicapés, mais cela existe déjà avec un véritable service au sein de Pôle Emploi, quelle méconnaissance du terrain ! Il faut donc encourager Pôle Emploi non pas à « prévoir » mais à « maintenir et développer un tel service » !
- Vous souhaitez aussi rubrique 7 informer la population des possibilités d'accueil scolaire et périscolaire des enfants handicapés, formulation maladroite, ce ne sont pas des possibilités dont il faut parler mais des obligations d'accueil telles que prévues par la loi du 11 février 2005 !
- Vous souhaitez aussi participer à l'intégration universitaire des étudiants en situation de handicap, en partenariat avec l'Education Nationale dites-vous. Là-encore, grossière erreur, l'Education Nationale n'est pas l'interlocuteur compétent, c'est l'Université de Nantes pour les IUT et la Courtaisière, et pour les autres établissements d'enseignement supérieur présents à La Roche-sur-Yon, les contacts sont à nouer avec les Etablères, l'IFPS, l'ICES, l'ICAM et l'EGC etc. Formulation à changer donc.
- Vous voulez promouvoir rubrique 8 l'accessibilité des lieux culturels, de loisirs et de tourisme; oui, pour les lieux qui ne relèvent pas de la propriété communale, mais pour les autres, il ne s'agit pas de promouvoir mais de réaliser l'accessibilité, il faut le préciser.
- Vous voulez aussi rubrique 9, et la formulation nous a fait bondir, maintenir le portage des repas à domicile aux personnes handicapées. Il aurait donc été question de le supprimer ? Et puis, plutôt que de vouloir seulement le maintenir, il faudrait le développer pour enrayer la perte d'activités croissante de ce service. Plus de volontarisme dans la formulation !
- Vous souhaitez aussi rubrique 10 faciliter les démarches administratives par la mise en place « si possible » d'une centralisation administrative : pourquoi ce « si possible » et que recouvre exactement cette notion de centralisation administrative ? Plus de précision donc.
- Enfin, erreur inadmissible, vous souhaitez rubrique 11 sensibiliser les personnels communaux aux différents types de handicap, ce qui est très bien, mais vous comptez dans le personnel municipal les aides à domicile alors que vous avez supprimé le service il y a plusieurs années ! Quelle incohérence !

Nous vous demandons donc de revoir le texte de la Charte, d'en supprimer les erreurs et incohérences, de la rendre plus volontariste et précise en tenant compte des remarques et suggestions d'amendement de votre opposition.

○ 4^{ème} remarque : relative au principe-même de l'utilisation d'une Charte.

La Charte est-elle véritablement le document adéquat pour formaliser un véritable engagement ? Tout dépend ce que vous en ferez. Vous savez tout comme moi qu'une Charte n'engage pas juridiquement, mais vous avez voulu par l'utilisation de cet acte parer au plus pressé, « éteindre le feu » oserai-je dire devant l'impact médiatique et politique désastreux de vos trop faibles initiatives en la matière. Il est vrai que les élections cantonales approchent !

Si d'ailleurs l'utilisation de ce type d'instruments, qui semble d'ailleurs se généraliser à d'autres domaines de la vie municipale, est censé ici pallier à ce que vous appelez lors du dernier Conseil « vos défauts de communication » sur le sujet, cette charte ne masque pour autant aucunement la carence et le retard de vos actions en la matière, je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été dit lors des conseils précédents.

Elaborée dans l'urgence et apparemment la précipitation, elle a été purement et simplement calquée sur un texte-modèle ancien qu'il fallait réactualiser et adapter aux réalités locales, l'AMF invitant en effet chaque commune à l'adapter localement, ce que manifestement vous n'avez pas suffisamment fait. L'AMF recommande aussi d'assortir les objectifs d'actions précises, elles ne figurent pas dans ce texte, le réduisant dès lors à un catalogue d'intentions. Je vous renvoie pour lecture par exemple aux

Chartes des Villes de Montauban, Albertville ou Troyes établies dès 2004, elles pourront vous aider dans une rédaction plus satisfaisante de votre texte. Nous demandons donc son renvoi en commission pour modification.

Et pour conclure, comme vous-même avez eu l'occasion de le dire à propos d'autres types de dossiers et d'autres personnalités, nous aussi, nous n'attendons pas seulement des intentions mais des actes. Et seuls vos actes permettront d'évaluer la pertinence ou la non-pertinence, la suffisance ou l'insuffisance de vos engagements en la matière. »

A. VALIN réplique à A. AUBIN-SICARD en lui précisant que ses conseils ne seront pas suivis : la Ville a déjà travaillé avec les associations de personnes handicapées et la charte a déjà été annoncée. Il s'agit d'un document-type auquel sera adossé un guide personnalisé. Elle ajoute que son engagement dans ce dossier, qu'elle mène depuis le début du mandat aux côtés des associations, ne faillira pas.

Y. HENRY reproche à A. AUBIN-SICARD de n'avoir pas voulu débattre de ce dossier en commission. Il se dit prêt à travailler avec tous ceux qui le veulent pour faire avancer ce genre de dossier. Quant au document charte, il rappelle qu'il s'agit de fondamentaux reconnus au niveau national, la Ville poursuit par ailleurs son travail et son implication avec les partenaires intéressés et tout sera construit avec eux.

M. DAVID s'exprime en qualité d'une des oppositions mais pour confirmer qu'il y a eu un réel travail, auquel elle a participé, depuis le début du mandat. Elle déclare se reconnaître tout à fait dans le catalogue des actions présentées.

A. AUBIN-SICARD ne conteste pas qu'un travail ait été réalisé, elle pose la question de savoir comment il a été utilisé et pourquoi il n'a pas été transformé plus tôt en action concrète. C'est pourquoi il n'y aura pas de participation au vote de la part du groupe La Roche Gagnante, par défaut de prise en compte des propositions de report en commission.

R. MESTRE propose de réécrire un document tenant compte des précisions entendues jusque là et de voter la charte à une séance ultérieure.

P. REGNAULT indique que le travail déjà engagé est assumé publiquement par la municipalité et il ne saurait être question de retarder encore la procédure. Par ailleurs, il fait part des critiques entendues sur le terrain à l'encontre de la Maison du handicap, dirigée par M. SICARD, où il semblerait que le traitement des dossiers des personnes handicapées subisse d'importants retards et estime que la municipalité n'a pas de leçon à recevoir dans ce domaine.
L'intervention de Madame A. AUBIN-SICARD ne lui paraît pas digne d'une opposition responsable.

**QUESTION ADOPTÉE PAR
36 VOIX POUR
1 ABSTENTION DE R. MESTRE**

Ne prennent pas part au vote : les élus du groupe LA ROCHE GAGNANTE

26. Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) – Demande de subvention

Rapporteur : Anne VALIN

Il est proposé de solliciter auprès du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), une aide pour des aménagements réalisés afin de faciliter les cheminements des employés handicapés, à savoir, portes automatiques installées à l'Hôtel de Ville, rue La Fayette et mairie annexe de La Garenne.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27. Réalisation d'un documentaire sur Benjamin Rabier – Convention avec NOVIMA Productions

Rapporteur : Patricia CEREJO

Il est proposé au conseil municipal que la Ville de la Roche-sur-Yon apporte un soutien de 1 000 € à la réalisation d'un film documentaire d'animation sur Benjamin Rabier, réalisé par la Société Novanima Productions.

En contrepartie, la Ville disposera de 20 exemplaires DVD de ce film, et son soutien sera mentionné au générique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28. Action internationale – Programme prévisionnel 2011

Rapporteur : Tarek TARROUCHE

Le programme prévisionnel de l'action internationale de l'année 2011 présente les projets d'animations, d'accueils et de déplacements programmés et envisagés tout au long de l'année. Ce programme est généré à la fois par les activités de la Maison du Monde et des Citoyens, centre de ressources municipal spécialisé sur les questions internationales et l'ouverture sur le monde (également labellisé par la Commission européenne Centre d'information Europe Direct Vendée), et par la poursuite des relations de partenariat, de coopération et d'amitié avec les villes jumelles et amies de La Roche-sur-Yon.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le programme prévisionnel de l'année 2011.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« L'action internationale et le calendrier sans date prévisionnel des projets semblent bien remplis : Zibo, Tizi-Ouzou, El Hammoun, Drummonville, Caceres, Gummersbach, Coleraine, Burg. Nous nous réjouissons de cette ouverture sur le monde que nous avons toujours encouragée et que nous avons toujours votée.

Pour la première mission vers Tizi-Ouzou, objet de la délibération de ce jour, 3 élus doivent se déplacer. Dommage que vous n'ayez pas sollicité un élu qui depuis 15 ans avec l'AEIN, travaille au développement des échanges de toutes sortes. Encore un rendez-vous manqué !

Nous espérons que l'année 2011 sera enfin l'année de l'ouverture comme cela se passe au plus haut niveau de l'Etat ou à la Région. Nous vous demandons un engagement de principe.

Toutes les délibérations suivantes étant sur le même sujet je n'y reviendrai pas. Par contre, je terminerai cette intervention par une réflexion sur l'art.

L'art sous toutes ses formes est destiné à élever l'homme et sa vision sur le monde. L'art est un des privilèges réservés aux humains et caractérise le rayonnement d'un pays ou d'un territoire à travers l'histoire.

Pour cela donner la chance à de nouveaux talents est de la responsabilité des institutions et des politiques. C'est dans cet esprit que nous avons ou allons voter la subvention aux associations qui ont succédé à Art Vivant.

Le débat que nous avons eu sur le nom « la Gâterie » n'a été « qu'une mise en bouche » si je puis dire. Car si l'art doit être libre, il ne faut pas confondre inspiration, provocation et injure sur la société.

Le malaise des visiteurs de la salle n° 2 est évident, bien sûr Monsieur le Maire, je ne vous en accuse pas mais les termes qui, aujourd'hui, sont rapportés comme des « murs d'insultes ou des murs de haine » montrent bien ce malaise.

Il faut dire que d'un côté les techniciens de la Ville s'évertuent à faire disparaître tags, insultes, propos sectaires ou racistes sur les murs yonnais et de l'autre l'exposant (je n'emploie pas le terme d'artiste volontairement) les met en valeur.

Ces termes utilisés abaissent la femme au niveau le plus abject. Qu'auriez-vous dit si sous la même excuse, la collecte des termes vus sur des lieux publics, l'auteur avait mélangé des propos sectaires, xénophobes, ou racistes ? La LICRA, SOS Racisme, le MRAP auraient déjà intenté un procès.

Monsieur le Maire par respect envers nos concitoyennes et j'espère que ce sentiment sera unanime, je cite un auteur bien connu parmi nous qui nous écrit ceci : « Par contre, comme vous sans doute, je pense que tout ce qui est provoquant n'a pas vocation à avoir une valeur artistique... »

Nous souhaitons sans en venir à de telles extrémités que ce mur sexiste disparaisse vite au profit d'un artiste respectueux des femmes. »

P. CEREIJO considère que « la Gâterie » est bien un espace culturel où doit pouvoir s'exercer librement l'art sous toutes ses formes. Certes le message de l'artiste peut paraître choquant mais pouvoir échanger sur place, avec lui, est une opportunité offerte au public pour saisir le geste artistique expliqué par l'auteur. C'est, en tout cas pour elle, une réussite.

M. CHANTECAILLE rappelle qu'il existe toujours ce genre de réaction lors d'expositions artistiques. Elle précise toutefois que le droit au jugement est un droit fondamental, mais qu'en l'espèce le lieu où s'expose cette œuvre change complètement la nature du propos exposé. On ne peut, selon elle, espérer imposer à autrui sa propre évolution de la chose artistique.

P. REGNAULT admet qu'il est important de revendiquer ses propres goûts. En sa qualité de maire, il a toujours souhaité que la Ville enrichisse sa diversité culturelle, cependant il a toujours pris la précaution de ne pas intervenir dans la programmation. Il lui semble donc primordial que l'ensemble des mouvements artistiques puissent s'exprimer, c'est une valeur qu'il défend au travers de sa sensibilité politique et qui n'est pas incompatible avec un jugement de valeur personnel.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29. Bourses « Ulysse » et « Découverte Europe » – Renouveau du dispositif pour 2011

Rapporteur : Tarek TARROUCHE

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place deux dispositifs financiers d'aide à la mobilité internationale des jeunes yonnais, âgés de 16 à 30 ans : la Bourse Ulysse pour les projets réalisés dans le monde entier et la Bourse Découverte Europe pour les projets conduits en Europe.

Il s'agit de permettre aux jeunes de partir dans le monde entier, hors des cadres scolaire et institutionnel, afin de vivre des aventures humaines par la rencontre d'autres cultures et modes de vie, ainsi que par la solidarité et l'échange interculturel.

Il est proposé au conseil municipal de confirmer le dispositif d'attribution des bourses Ulysse et Découverte Europe pour 2011 et de fixer l'enveloppe financière à 11 000 €

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30. Coopération internationale – Prise en charge des frais

Rapporteur : Tarek TARROUCHE

A – Mission du 11 au 15 février 2011 à Tizi Ouzou (Algérie)

Dans le cadre du jumelage avec la ville algérienne de Tizi Ouzou, une délégation de La Roche-sur-Yon composée de 5 personnes se rendra en Algérie du 11 au 15 février 2011. Le projet en cours concernant l'appui au développement économique local de Tizi Ouzou et plus particulièrement l'accompagnement auprès des créateurs d'entreprises, il est proposé à un représentant de la SAEM ORYON de participer à cette mission pour la définition finale des axes et du plan de travail pour la période 2011-2013.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la prise en charge des frais correspondants à cette mission pour l'ensemble de la délégation, dont un représentant de la SAEM ORYON de La Roche-sur-Yon, évalués à un montant global d'environ 4 200 €.

T. TARROUCHE exprime sa satisfaction quant aux prises de positions de la Ville et la Région dans les événements qui se déroulent en Tunisie.

Revenant à la mission à Tizi Ouzou en Algérie, il rappelle tout l'intérêt de la coopération menée avec cette ville et le projet à l'étude d'y envisager l'installation d'un VIE.

P. REGNAULT rappelle que ce dispositif est très efficace au Québec et a permis un développement local pour des entreprises de La Roche-sur-Yon et de l'ensemble du département.

Le débat s'engage ensuite entre **M. PELTAN** et **Monsieur le Maire** sur l'opportunité des envois de délégations à l'international et les principes qui régissent la représentation politique de l'assemblée municipale.

Il en découle un souci d'économie des deniers publics comme préalable à ce type d'actions et un échange d'accords de principe sur la possibilité d'une représentation républicaine la plus large sous condition d'absence de positions partisans lors de ces séjours.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B – Mission du 13 au 18 mars 2011 à Drummondville (Canada)

Dans le cadre du jumelage avec la ville québécoise de Drummondville, une délégation de La Roche-sur-Yon composée de 4 personnes se rendra au Canada du 12 au 18 mars 2011. L'objet de cette mission est d'apporter un appui au développement des partenariats entre établissements de formation de La Roche-sur-Yon et de Drummondville ainsi que de définir les axes de coopération pour 2011 et 2012 en vue des célébrations des 30 ans de jumelage entre les deux villes en 2012.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la prise en charge des frais correspondants à cette mission pour l'ensemble de la délégation de La Roche-sur-Yon, évalués à un montant global d'environ 3 400 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31. Convention de partenariat entre la Ville de La Roche-sur-Yon, l'IUT de La Roche-sur-Yon et la Ville de Al Yamoun dans le cadre de la coopération avec la Ville de Al Yamoun (Palestine)

Rapporteur : Nicole CHABOT

Afin de développer le projet de coopération dans le secteur de l'environnement, une convention de partenariat est proposée entre la commune palestinienne de Al Yamoun, la Ville de La Roche-sur-Yon et l'Institut Universitaire de Technologie de La Roche-sur-Yon pour la réalisation technique de l'étude de faisabilité du projet.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature de cette convention tripartite.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32. Attribution d'une subvention exceptionnelle au lycée De Lattre de Tassigny de La Roche-sur-Yon pour le partenariat avec un lycée de Zibo (Chine)

Rapporteur : Sylvie CHARTIER

Dans le cadre du Pacte d'amitié avec la Ville de Zibo, la Ville de La Roche-sur-Yon encourage les relations entre établissements scolaires des deux villes.

Aux vacances de la Toussaint 2010, une délégation composée de l'administration et de lycéens du Lycée De Lattre de Tassigny de La Roche-sur-Yon s'est rendue en Chine. A cette occasion, une rencontre a été organisée avec le directeur du Zibo Experimental Shandong High School. Cette rencontre aboutira à la signature d'un protocole de partenariat entre les deux établissements.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € dans ce cadre.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33. Mandat spécial pour les élus municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc

appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels.

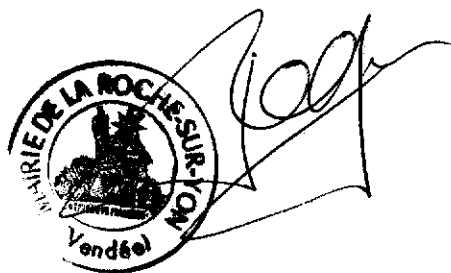
QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Le Maire

Pierre REGNAULT



The image shows a circular official seal of the Municipality of La Roche-sur-Moulin, Vendée. The seal features a central emblem of a castle or tower. The text around the seal reads "MAIRIE DE LA ROCHE-SUR-MOULIN" and "Vendée". A handwritten signature in black ink is written over the seal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2011

**DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Compagnie THEATRE DES CHIMERES	Convention de mise à disposition-Local de stockage - 27 rue Chanzy	20/10/2010
Mlle BERTOLI – M. JOYEUX	Convention de mise à disposition- Maison d'habitation - 127 rue Jacques Cartier	01/12/2010
Compagnie PIRATE	Convention de mise à disposition-Local de stockage - 27 rue Chanzy	06/12/2010
Association BREAK DANCE YONNAISE	Convention de mise à disposition-Local de stockage - 27 rue Chanzy	17/12/2010
Association AIDE ET ACTION	Avenant à la convention de mise à disposition - Terrains lieudit « La Clérissière »	22/11/2010
SARL BARSUN	Bail dérogatoire-Local professionnel - 8 rue René Coty	08/11/2010
SARL SIMPL'IMMO	Bail dérogatoire-Local professionnel - 8 rue René Coty	16/11/2010
SARL NAYAMA	Avenant au bail à loyer - Esplanade Jeannie Mazurelle	18/11/2010
SARL DISTRIPRESSE	Bail dérogatoire-Local professionnel - 8 rue René Coty	25/11/2010
LLLA ROCHE ALLAITEMENT	Convention de mise à disposition de l'espace Jacques Golly	31/08/2010
Association GRIZZLY PHILIBERT TAMBOUR	Convention de mise à disposition de l'espace Jacques Golly	04/10/2010
Association BAMBINO	Convention de mise à disposition de l'espace Jacques Golly	31/08/2010
Association de gestion des Pyramides	Convention de mise à disposition de l'espace Jacques Golly	08/12/2010
Association « TRANSVERSALE »	Convention de mise à disposition d'un local à usage de galerie d'art - 3 rue du Vieux Marché	23/12/2010

TARIFS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Fixation des tarifs « SPORTS-VACANCES HIVER 2010 »	14/12/2010

RÉGIE

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Création de sous régies de recettes « Classes de découvertes auprès de la Direction de l'enseignement et de la formation	21/10/2010
Création d'une régie de recettes « Stationnement payant » auprès du service Administration générale	14/12/2010

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes année scolaire 2010-2011 - Comité départemental de Montagne et Escalade	25/09/2010
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes année scolaire 2010-2011 - « Ecole de danse Moring Reyone »	08/10/2010

Conseil Municipal
Séance du 2 février 2011
RAPPORT DE PRESENTATION

**DECISION PRISE PAR M.LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DE LA DELIBERATION N° 24 DU 29 SEPTEMBRE 2010
« GESTION ACTIVE DE LA DETTE – AUTORISATION DE RECOURS A DES
INSTRUMENTS DE COUVERTURE »**

EMPRUNTS ET OPERATIONS DE COUVERTURE DE RISQUE DE TAUX

OBJET : sécurisation de 2 emprunts	Durée résiduelle	MONTANT	DATE
Couverture de l'emprunt n° 646 indexé sur TAM + 0,15 % Par SWAP vers taux fixe à 3,02 %	10 ans	1 768 865,42 euros	10 décembre 2010
Couverture de l'emprunt structuré n° 655 dont la formule de taux est « 3,97% si LIBOR USD 12 mois < 7.00% sinon LIBOR USD » Par SWAP vers taux fixe à 4,51 %	7 ans	2 201 176,23 euros	10 décembre 2010

Avis favorable de la commission n°2
Finances, Economie, Emploi, Administration Générale,
Communication et Nouvelles Technologies
le 27 janvier 2011

la Présidente,
Angie LEBOEUF

Article 28 - Marché sans formalité préalable - procédures adaptées }
Article 30 - Services procédures adaptées }
Article 33 - Appel d'Offres < 500 000 € HT } < à 500 000 € HT - Délégation Générale du Maire
Article 35 - Marché négocié < 500 000 € HT }
Article 74-II° - Maîtrise d'œuvre sans formalité préalable }

**INFORMATION SUR LES MARCHES
D'UN MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DÉFINI
PAR DÉLIBÉRATION DU 29 SEPTEMBRE 2010 : < 500 000 € HT
L 2122.22 - 4° du C.G.C.T**

Ville

Du 20 novembre 2010 au 10 janvier 2011

Conseil Municipal du 2 février 2011

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
10-136	CABINET PROTECTAS Le Grand Val – BP 28 35390 GRAND-FOUGERAY	Mission de Conseil en Assurances	Rémunération forfaitaire annuelle : 4 186 € TTC Formations / jour : 750 € (TVA exonérée)
10-137	ABH sas Parc activités de la Teillais BP 34239 35742 PACE	Mise en conformité des ascenseurs	Bases : 82 403 € Variante : 59 140 €
10-140	SYMERGENCE 71 Rue du Faubourg St Antoine 75011 PARIS	Elaboration d'un agenda 21 local	59 500 € Journée : 900 € ½ journée : 500 €
10-144	IDA CONCEPT 17 / 19 Rue Pelleport 75020 PARIS	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville – Elaboration d'un programme	32 000 €
10-145	SECC 25K, Place Salvador Allende 94140 ALFORTVILLE	Parc Expo Oudairies – Réhabilitation des toitures et installations de panneaux solaires photovoltaïques	50 300 €
10-151	AJS CLIMATIC Rue Charles Tellier 85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE	Remplacement chaufferie gaz à la MQ de St André d'Ornay	41 800 €
10-155	ISL Ingénierie d'Angers 25 Rue d'Anjou 44815 SAINT HERBLAIN	Barrage du Moulin Papon – Consigne de surveillance et d'exploitation – Revue de sûreté 2011 – Examen technique complet	26 075 €
10-156	SA MAXIPAP BURO+ Rue du Pas du Bois 85180 LE CHATEAU D'OLONNE	Fourniture de bureau et consommables informatiques à la marque avec colisage	Mini : 45 000 € Maxi : 95 000 €

* T.F : Tranche Ferme / T.C : Tranche Conditionnelle